



LE BROC

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10/10/2022

Nombre de Membres	
Effectif légal	<b>15</b>
En exercice	<b>15</b>
Présents	<b>11</b>
Pouvoirs	<b>2</b>
Suffrages exprimés	<b>13</b>

Vote pour	<b>13</b>
Vote contre	<b>0</b>
Abstention	<b>0</b>
Ne participe pas au vote	<b>0</b>

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre à dix-huit heures trente, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de LE BROC, sous la présidence de Monsieur HEURA, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 05/10/2022

PRÉSENTS : Mmes et MM. ADAMO – AUDIBERT C – BERNARD – BUCARO – HEURA – LAMY – PALAGONIA – PIROUD – SION – SNITSELAAR – YACOB

REPRÉSENTÉS : M. DALIBARD par M. LAMY  
Mme ROUX par Mme PIROUD

ABSENTS : MM. AUDIBERT R et KARROUCHI

Secrétaire de séance : M. BUCARO

### ENFANCE ET JEUNESSE Règlement intérieur de l'accueil de loisirs

Monsieur Lamy, adjoint au maire,

Rappelle que la dernière mise à jour du règlement intérieur de l'accueil de loisirs a été réalisée en 2018.

Informe qu'il est nécessaire de réactualiser ce règlement. Les modifications porteront notamment sur :

- Les modalités de mise à jour des tarifs
- L'utilisation des smartphones
- Les modalités d'inscription extrascolaire

Le conseil municipal, l'exposé de monsieur Lamy entendu

- APPROUVE les termes du règlement intérieur de l'accueil de loisirs
- AUTORISE le Maire à signer ce règlement
- INDIQUE que ce règlement intérieur est applicable dès la rentrée scolaire 2022

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,  
Pour Extrait conforme,

Le Maire,  
Philippe HEURA

